



Présentation

Modèle permettant d'expliquer au niveau pulmonaire, le fonctionnement des phénomènes d'inspiration et d'expiration sous l'action du diaphragme.

Composition

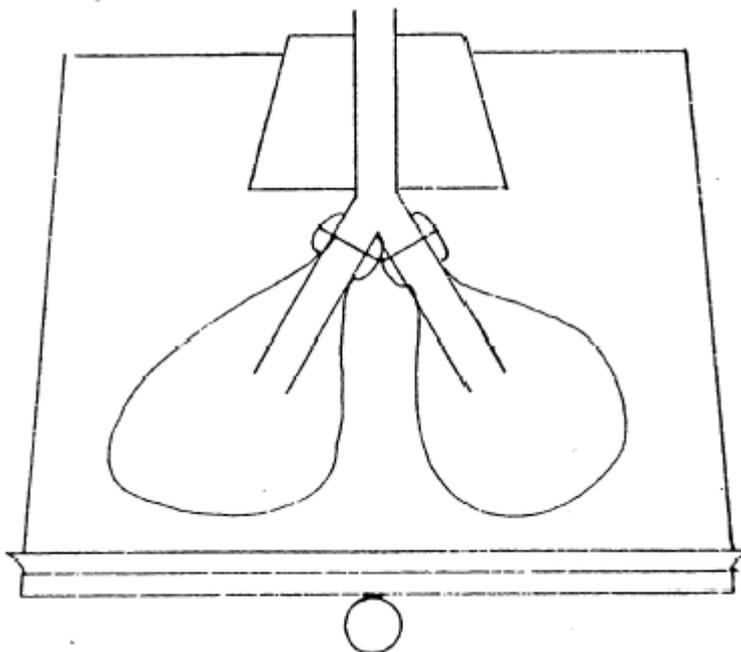
- 1 cloche en polystyrène transparent diamètre 160 mm pour simuler la cage thoracique ;
- 1 membrane en caoutchouc pour simuler le diaphragme ;
- 2 ballons de baudruche pour simuler les poumons ;
- 1 tube en Y pour simuler la trachée et les bronches ;
- 1 bouchon en caoutchouc ;
- Des élastiques.

Principe de fonctionnement

Les mouvements d'une membrane en latex (simulant le diaphragme), tendue sous une cloche en matière plastique transparente (représentant la cage thoracique), provoquent le gonflement et le dégonflement de 2 ballons en baudruche (poumons) en communication avec l'air ambiant par l'intermédiaire d'un tube en Y (bronches et trachée).

Montage

- Enfoncer, après l'avoir trempée dans l'eau, la branche du tube en Y (faisant un angle obtus avec les 2 autres branches) dans le bouchon, par la partie la plus large.
- Fixer les ballons de baudruche, à l'aide des petits bracelets élastiques sur les deux autres branches du tube en Y. Retourner plusieurs fois l'embout des ballons et remonter ceux-ci le plus haut possible (voir schéma ci-dessous).



- Enfoncer le bouchon dans l'orifice de la cloche en passant par le dessous.
- Tendre la membrane en caoutchouc sur la cloche, la fixer et la tendre à l'aide des grands bracelets élastiques. Le bouton doit être placé en dehors de la cloche.

Fonctionnement

- Tenir le modèle par le bouchon dépassant de la cloche.
- Tirer sur le bouton : les poumons (ballons de baudruches) se gonflent. L'air pénètre par l'ouverture du tube en Y.
- Pousser sur la membrane : les poumons se dégonflent. L'air est expulsé par l'ouverture du tube.

Conservation de la membrane de caoutchouc

- Stockage à l'abri de la lumière.
- Ne pas exposer à des températures extrêmes.
- L'imprégner de talc de temps en temps.

Garantie

Les matériels livrés par PIERRON sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pourrions admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. A l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.

Notes